239M

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE AU CANADA

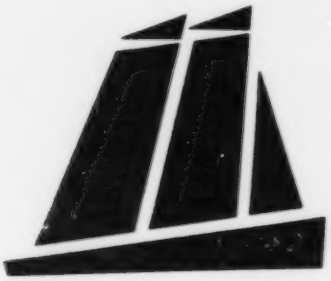

MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR

LE BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC

NOVEMBRE 1990

Le Bureau de Commerce de Montréal

1080, côte du Beaver Hall, suite 710, Montreal Que H2Z 1S9

The Montreal Board of Trade

1080 Beaver Hall Hill, Suite 710, Montreal Que H2Z 1S9

TELEX 055-61944
(514) 878-4651
FAX: (514) 878-2262

Le 2 novembre 1990

La Commission sur l'avenir politique
et constitutionnel du Québec
Secrétariat de la commission
690, Grande-Allée Est, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 2K4

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs,
Membres de la Commission,

Le Bureau de Commerce de Montréal est reconnaissant de l'occasion qui lui est offerte de présenter ses idées et d'offrir ses commentaires sur l'avenir constitutionnel du Québec à votre Commission.

Nous comprenons que vous avez reçu le mandat d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et de formuler vos recommandations à cet égard (article 2, Loi instituant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, S.Q. 1990, c. 34).

Les points de vue et les recommandations contenus dans ce document sont le reflet de notre position par rapport à ce mandat.

Soumis respectueusement au nom du Bureau de Commerce de Montréal,

John E. Cleghorn
Président

Marc A. Leduc
Président du Conseil
et Président du
Comité ad hoc sur
la Constitution

Alex Harper
Vice-président exécutif

Les bons amis
aux bons endroits.

The right friends
in the right places.

91-06434/

TABLE DE MATIÈRES

SOMMAIRE ET CONCLUSIONS i

AVANT-PROPOS v

LE BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL vii

1. INTRODUCTION 1
   - 1.1 Un village mondial, un monde de villages 1
   - 1.2 L'approche analytique 3
   - 1.3 Le rôle unique de Montréal 4
   - 1.4 Les diverses option constitutionnelles 6

2. LE CLIMAT D'AFFAIRES 7
   - 2.1 Pour que les affaires prospèrent 7
   - 2.2 Conclusions : le climat d'affaires favorable 9

3. LA DETTE GOUVERNEMENTALE : UNE SITUATION CRITIQUE 10

4. UNE POPULATION EN PLEINE MUTATION 13
   - 4.1 Immigration et main-d'oeuvre 13

5. CONTEXTE GLOBAL EN PLEINE ÉVOLUTION 15

6. INCIDENCE DE LA CONSTITUTION SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE 16
   - 6.1 Atouts fondamentaux du Canada 18
   - 6.2 Incidence sur le fondement de la confédération 18
   - 6.2.1 Politique monétaire 20
   - 6.2.2 Structure fiscale 21
   - 6.2.3 Politiques en matière de commerce international 23
   - 6.2.4 Harmonisation de la réglementation et de la fiscalité 23
   - 6.3 Renforcer l'économie de la confédération 26

7. REDISTRIBUTION DES JURIDICTIONS ET DES POUVOIRS 28

ANNEXES

A. MEMBRES DU CONSEIL DU BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL 35

B. MEMBRES DU COMITÉ AD HOC SUR LA CONSTITUTION 30

C. ARTICLE PUBLIÉ DANS LE *Wall Street Journal, 17 août 1990* 31

SOMMAIRE ET CONCLUSIONS

S'inspirant de ce qui précède, Le Bureau de Commerce de Montréal résume ses conclusions comme suit :

1. Introduction: Les diverses options constitutionnelles

- *«Le Québec et le reste du Canada ont pour défi d'identifier le système politique et constitutionnel qui mettra le Québec en position de force pour assurer son développement et pour renforcer ses alliances économiques canadienne et nord-américaine.»* (M. Robert Bourassa)

- Tout changement constitutionnel doit *«s'inscrire dans une démarche de continuité (...) en maintenant de façon claire et sans aucune équivoque possible le lien qui unit le Québec à l'ensemble de la Confédération canadienne. En somme, ce qu'il faut revoir, ce sont les relations fédérales-provinciales actuelles, et non le principe même du fédéralisme.»* (M. Ghislain Dufour)

- Le Bureau de Commerce de Montréal croit fermement que l'avenir du Québec en tant que société distincte jouissant d'une économie prospère est plus prometteur au sein d'une fédération canadienne réarrangée.

Introduction: Le rôle unique de Montréal

- Les mesures de la réforme constitutionnelle doivent avoir pour conséquence le renforcement de l'économie canadienne en général et le rôle unique que Montréal, ville internationale et cosmopolite, joue dans cette économie en particulier.

2. Le climat d'affaires

- *«En réunissant le plus grand nombre possible de conditions favorables aux affaires, la société québécoise pourra prospérer et préserver sa cohérence culturelle. Le gouvernement du Québec doit donc maintenir un fardeau fiscal compatible avec la croissance économique et explorer les moyens qui favoriseront le développement d'un secteur privé très concurrentiel sur le plan mondial plutôt que de s'imposer par une action commerciale et industrielle directe.»* (M. Robert Bourassa)

- Nous croyons essentiel de promouvoir le caractère français du Québec à tous les points de vue, surtout en préconisant le français comme première langue. Nous favorisons la création de politiques permettant au Québec de jouir également du dynamisme de ses traditions anglophones et, de plus en plus, allophones. C'est essentiel si nous voulons saisir pleinement les occasions globales de faire des affaires. Ces politiques devraient être clairement exposées sur la place publique.

- Nous croyons que, pour réussir, le renouveau de la fédération canadienne devra s'opérer de façon consensuelle et interactive. À ces fins, Le Bureau de Commerce de Montréal continuera de se faire l'interprète du Québec vigoureux que nous sommes devenus auprès des gens d'affaires ailleurs au Canada.

3. La dette gouvernementale : une situation critique

Un de nos plus pressants problèmes est celui de la dette publique, tant fédérale que provinciale. Il faut le régler sans délai. La crise grandissante de la dette gouvernementale affecte de plus en plus directement le standard de vie de tous les Canadiens. L'impasse constitutionnelle continue de détourner toute notre attention, nos énergies et nos ressources des questions économiques urgentes dont nous devrions aussi nous occuper. Mais il est évident qu'aussi longtemps que le débat constitutionnel restera sans issue, nous ne pourrons, en tant que pays, nous consacrer à ces autres questions.

4. Une population en pleine mutation

- On dit aujourd'hui que notre planète est un village mondial («a global village»), mais c'est aussi un monde de villages («a globe of villages»). Le double défi pour toutes les sociétés de cette planète consiste à participer pleinement à l'évolution de l'économie globale tout en conservant un sens d'identité, le sens d'une place spéciale dans le monde, d'appartenance quelque part. Dans ce monde instable où l'adaptation au changement est devenue une condition nécessaire à la survie, ce sentiment d'identité et d'appartenance est un élément essentiel pour se rallier, et non pas résister, au changement.

- Le Québec nouveau fera face au défi d'une population changeante. Le Québec, comme le reste du Canada, souffre de dénatalité, sa population vieillit, l'environnement familial est en pleine évolution et la solution de l'immigration est retenue dans une perspective de survie économique.

- Les politiques d'immigration doivent privilégier ceux qui possèdent les aptitudes techniques dont le Québec a besoin. Le cadre législatif en place a réussi à promouvoir la prédominance de la langue et de la culture françaises en intégrant les non-francophones grâce aux écoles et au milieu de travail. La meilleure assurance pour une intégration des non-francophones est une société québécoise fondée sur une base économique solide.

5. Contexte global en pleine évolution

- Le Québec doit conserver des liens commerciaux solides avec le reste du Canada afin de faciliter la concurrence internationale. Ceci comprend l'élimination de toute barrière financière et protectionniste qui nuit au commerce «intra-national».

6. Incidence de la constitution sur l'économie canadienne

- L'union monétaire doit être préservée et il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur la centralisation des pouvoirs de décision en matière monétaire, notamment au niveau du rôle anti-inflationniste de la politique monétaire globale.

- La structure fiscale nationale doit rester un mécanisme efficace d'équilibrage des revenus en cas de variations économiques entre régions.

- Sur le plan des négociations internationales, la voix du Canada doit rester forte face à la montée des pressions internationales qui façonnent le destin du pays.

- L'harmonisation doit également s'accroître dans d'autres secteurs économiques tels que la politique et l'administration fiscales; à ce chapitre, l'entente entre le Québec et le fédéral sur la TPS constitue une initiative intéressante.

- Face à de tels changements, il convient de préciser de plus en plus nettement la manière dont le pouvoir économique doit être réparti entre le fédéral et les provinces. Sa répartition doit assurer l'unité monétaire et économique du pays.

7. Redistribution des juridictions et des pouvoirs

Les moyens choisis pour fournir tout service à la population, que ce soit aux entreprises ou aux individus, devraient :

- être les plus efficaces, les plus pertinents et les moins coûteux;
- assurer le maximum de souplesse pour s'adapter aux enjeux et aux problèmes à venir sans délais qui seraient coûteux et longs;
- offrir aux Québécois le maximum d'avantages et le minimum de désavantages.

- La fédération et ses composantes devraient être vigoureuses et fortes et refléter un équilibre stable.

AVANT-PROPOS

Les deux citations suivantes, l'une de M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et l'autre de M. Ghislain Dufour, président du Conseil du Patronat du Québec, dessinent une trame appropriée à notre mémoire.

«Depuis déjà un bon nombre d'années maintenant, le nationalisme québécois n'implique plus le désir de vivre en retrait : la volonté du Québec d'assurer sa sécurité culturelle est totalement compatible avec sa volonté de créer de nouvelles relations politiques et économiques avec ses partenaires et de s'ouvrir aux cultures étrangères.

La libéralisation et la croissance du commerce mondial mènent à une intégration grandissante des économies nationales. La globalisation des marchés incite les économies plus petites à rationaliser leur production et leur expertise afin de se tailler une place dans cet ordre économique international. Ainsi, les petites économies comme celle du Québec peuvent s'attendre à demeurer concurrentielles même en face des géants. Pour les nations, ce nouvel ordre économique international n'élimine pas la légitimité de leurs aspirations de maîtriser leur propre développement, il les oblige cependant à repenser leurs stratégies économiques et à faire preuve d'initiative.

Le Québec et le reste du Canada ont pour défi d'identifier le système politique et constitutionnel qui mettra le Québec en position de force pour assurer son développement et pour renforcer ses alliances économiques canadienne et nord-américaine. (...)

En bref, le gouvernement croit qu'en réunissant le plus grand nombre possible de conditions favorables aux affaires, la société québécoise pourra prospérer et préserver sa cohérence culturelle. Le gouvernement du Québec doit donc maintenir un fardeau fiscal compatible avec la croissance économique et explorer les moyens qui favoriseront le développement d'un secteur privé très concurrentiel sur le plan mondial plutôt que de s'imposer par une action commerciale et industrielle directe.

Si c'était l'intention du gouvernement du Québec de modifier substantiellement les règles du système économique actuel, je comprendrais les inquiétudes des investisseurs. Cependant, au contraire, le nouvel arrangement recherché par Québec à l'intérieur de la fédération canadienne tiendra compte de la nécessité de conserver - idéalement d'améliorer - les relations commerciales entre le Québec et les autres provinces canadiennes, comme l'Ontario par exemple. L'avenir du Québec, quel que soit l'arrangement politique choisi, doit viser une économie forte et prospère. Cela garantira l'amélioration future du standard de vie de la population et la préservation du caractère distinct de la société québécoise.

Vu sous cet angle, un réarrangement de la fédération canadienne rendra ultimement le Québec capable de se doter des outils additionnels pour mieux se préparer à la situation économique envisagée pour les années 90. Il en résultera alors un Québec économiquement et financièrement plus fort.»

M. Robert Bourassa
Premier Ministre du Québec
The Wall Street Journal, 17 août1990
(traduit par Le Bureau de Commerce)

«... (les) changements doivent s'inscrire dans une démarche de continuité... en maintenant de façon claire et sans aucune équivoque possible le lien qui unit le Québec à l'ensemble de la Confédération canadienne. En somme, ce qu'il faut revoir, ce sont les relations fédérales-provinciales actuelles et non le principe même du fédéralisme.»

M. Ghislain Dufour, Président
Conseil du Patronat du Québec
La Presse, 23 août 1990

LE BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL

Le Bureau de Commerce de Montréal a été fondé en 1822. Depuis ce temps, ses efforts ont visé le développement des intérêts économiques de la région de Montréal en particulier et de la province de Québec et du Canada en général. Malgré ses profondes racines anglaises, le BCM est devenu une organisation bilingue qui compte aujourd'hui plus de 3 000 sociétés membres qui sont représentées par plus de 7 000 délégués. Nous sommes la deuxième association en importance parmi le réseau des chambres de commerce du Canada et la plus grande au Québec. Les délégués de nos entreprises membres sont francophones à 50%, tandis que le reste représente tant les anglophones que les allophones. Plus de 75% des entreprises membres du BCM comptent 50 employés ou moins. Même si la majorité sont situées sur l'Ile de Montréal, au moins 10% d'entre elles sont établies à l'extérieur, dans un rayon de 30 milles du Square Victoria qui représentent les limites principales du territoire du BCM.

En plus de fournir de nombreux services à ses membres, le Bureau de Commerce analyse soigneusement les politiques qui affectent l'avenir économique de la région. C'est dans le cadre de ce mandat que ce mémoire vous est présenté.

1. INTRODUCTION

1.1 Un village mondial, un monde de villages

On dit aujourd'hui que notre planète est un village mondial («a global village»), mais c'est aussi un monde de villages («a globe of villages»). Le double défi pour toutes les sociétés de cette planète consiste à participer pleinement à l'évolution de l'économie globale tout en conservant un sens d'identité, le sens d'une place spéciale dans le monde, d'appartenance quelque part. Dans ce monde instable où l'adaptation au changement est devenue une condition nécessaire à la survie, ce sentiment d'identité et d'appartenance est un élément essentiel pour se rallier, et non pas résister, au changement.

Face à ces changements globaux saisissants, et mis à part l'échec de l'Accord du Lac Meech, il n'est pas étonnant que les Québécois et les autres Canadiens se penchent avec inquiétude sur leur avenir.

La Nouvelle-France, le Québec et le Canada ont été fondés pour favoriser le commerce international. Le Bureau de Commerce, de par son nom même, confirme encore aujourd'hui sa mission d'origine. Le nouveau phénomène des marchés globaux, cependant, modifie rapidement les règles du jeu : les solutions politiques, économiques et sociales du passé ne s'avèrent plus tout à fait satisfaisantes. Les pays membres de la Communauté économique européenne, par exemple, rejettent désormais les concepts de souveraineté et d'état-nation qui ont caractérisé les quelques dernières centaines d'années de notre histoire réciproque afin de mieux engendrer et multiplier les bénéfices d'une intégration économique.

Selon ces nouvelles règles du jeu, par exemple, les fabricants de logiciels installés à Montréal livrent leur matériel brut aux Philippines, aux Indes et en Malaisie pour l'entrée des données. Les fourrures canadiennes sont taillées à Montréal, expédiées par conteneur réfrigéré à Hong Kong pour assemblage et retournées à Montréal pour la finition et la vente. Ce sont là les nouvelles réalités d'une économie globale.

Il existe un consensus dans notre société selon lequel le Québec doit joindre les rangs de ce monde changeant et devenir joueur dans cette économie globale. Nous ne pouvons refuser ni de jouer ni de courir le risque d'être laissés pour compte. Le standard de vie que nous désirons pour nos enfants relève directement de notre capacité de concurrence. Mais en partie au moins, cette qualité de vie viendra d'une confiance en nous et en notre société.

Voilà le contexte global dans lequel se déroule le débat constitutionnel canadien et ce contexte nous met en contact avec les réalités au sein desquelles nous devrons vivre et travailler et pour lesquelles nous devrons être bien équipés.

Le débat constitutionnel canadien est réel. Nous constatons que l'examen des questions soulevées par la Commission s'inscrit dans un climat de méfiance réciproque au Canada suite à l'échec de l'Accord du Lac Meech[1]. À titre d'organisme québécois, le Bureau de Commerce de Montréal a cherché par le passé, et continuera de chercher, à faire avantageusement connaître la position du Québec sur ces questions. Mais le Québec n'est pas seul à demander des changements. Il y a aussi un consensus dans d'autres régions, un sentiment que le système de prise de décision fédérale, quel que soit le parti politique au pouvoir, établit des distinctions constantes et flagrantes contre les régions de l'Ouest et celles de l'Atlantique. En tant que Québécois, il nous revient de décider si notre avenir est plus prometteur au sein d'une fédération canadienne renouvelée, d'une nation souveraine séparée ou dans une situation «mitoyenne». Quel que soit notre choix, notre géographie demeurera la même : nous continuerons d'être en Amérique du Nord. La globalisation de l'économie ne changera pas. Nous devons décider pour le mieux à l'aide de tous ces faits.

---

1 Le Bureau de Commerce de Montréal a appuyé l'Accord publiquement en décembre dernier

1.2 L'approche analytique

C'est dans une perspective économique que Le Bureau de Commerce s'est penché sur le dossier constitutionnel. Notre mandat d'association de gens d'affaires est de venir en aide à nos membres en particulier, et aux Québécois en général, pour qu'ils arrivent à diriger des entreprises prospères. D'après notre mission, nous devons concentrer davantage notre étude sur les politiques économiques. C'est dans cette optique que nous avons cherché à tenir compte de l'économie globale, de l'environnement politique et des changements, en particulier les changements technologiques, qui ont une incidence sur notre compétitivité tant à l'échelon local, national qu'international. Nous n'avons pas négligé la dimension des ressources humaines qui seront nécessaires, tant quantitativement que qualitativement, afin de répondre aux enjeux futurs. Ces questions revêtent une importance capitale pour les affaires, où que l'on soit. Le Québec, comme le reste du Canada, doit faire face au défi qu'amène la redéfinition de la structure constitutionnelle du pays.

La société québécoise a connu une évolution significative au cours de la dernière décennie. Une nouvelle classe d'hommes et de femmes entrepreneurs tournés vers l'avenir et hautement qualifiés assument le rôle de chef de file. Nous avons les aptitudes et nous sommes enthousiastes à l'idée de déborder les frontières du Québec pour y exercer des affaires; nous ne sommes pas limités à l'Amérique du Nord, nous sommes présents sur les marchés mondiaux et il est essentiel que cela se poursuive. L'exportation à l'échelle mondiale sera de plus en plus capitale pour le Québec. La nouvelle percée dynamique de la province doit être encouragée par des politiques gouvernementales et appuyée par les cadres constitutionnel et législatif qui en dépendent. À défaut de cet appui, notre aptitude à compétitionner sur les marchés internationaux qui sont des plus volatils sera sérieusement entravée. Il en découlera une concurrence fructueuse qui générera l'abondance nécessaire et une qualité de vie au Québec dont la prospérité de l'économie est la pierre angulaire. C'est l'élément majeur qui doit présider au cadre constitutionnel qui prendra forme dans l'avenir. Sans cela, l'activité économique risquerait d'en subir les contrecoups.

1.3 Le rôle unique de Montréal

Dans notre analyse, nous avons également tenu compte de la position privilégiée que détient Montréal sur les échiquiers québécois, canadien et mondial. Montréal représente pour beaucoup la porte d'entrée de l'Amérique du Nord et c'est également le lieu de résidence de presque la moitié de la population du Québec. Sous bien des aspects, Montréal, c'est le coeur de l'économie québécoise.

En fait, la population de la grande région de Montréal totalise 2,9 millions d'habitants, soit 45% de la population du Québec. En 1987, la région produisait 68 MM$ de biens et services ou 52% du produit intérieur brut. En octobre 1988, elle comptait 1 425 000 travailleurs et travailleuses, ce qui représentait 46% de l'ensemble du Québec. Plus de 100 des plus grandes sociétés canadiennes y ont leur siège social. Plusieurs parmi les plus importantes banques, fiducies, compagnies d'assurance et société de prêts y ont également leur siège social.

Montréal possède d'autres atouts dont les bienfaits se répercutent sur le Québec en entier et qui méritent d'être appuyés et d'être mis en valeur :

- Son port des plus modernes et des plus efficaces fonctionne à l'année longue et est le plus grand port de marchandises conteneurisées au Canada.

- Son aéroport international est en mesure de fonctionner 24 heures par jour (à Mirabel)alors que Dorval n'est situé qu'à une quinzaine de minutes du centre-ville de Montréal.

- Son pouvoir d'attraction est certain sur les organisations internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association internationale des transporteurs aériens (IATA) et plus récemment l'Agence spatiale canadienne.

- Ses quatre universités (deux francophones et deux anglophones) jouissent d'une réputation internationale pour leur excellence dans plusieurs champs d'étude. On ne compte plus les ingénieurs, les artistes, les médecins, les avocats et les diplômés en commerce et en affaires qui en sont issus et qui ont fait leur marque dans notre société.

- Montréal occupe une situation favorable unique grâce à l'infrastructure diversifiée de son industrie qui lui permet de composer avec les transformations qu'a subies l'économie mondiale et d'attaquer de front les défis.

- Montréal tient une place prééminente dans les industries pharmaceutique et aéronautique dont 50% de toute l'activité au Canada est localisée dans notre région.

- Un grand nombre d'industries de haute technologie occupent une place prépondérante à Montréal, entre autres, en télécommunications, en biotechnologie, en logiciels informatiques de même qu'en fabrication d'équipement de plusieurs modes de transport.

- Montréal est le siège de trois des plus importantes firmes d'ingénieurs conseils au monde. Leur expertise en hydro-électricité et en construction de voies ferrées a permis l'exportation de leur talent aux quatre coins du globe.

La présence à Montréal d'entreprises prospères d'envergure nationale et internationale est le baromètre même de la vitalité de l'économie québécoise et en représente un secteur important dont il faut encourager la croissance si nous voulons offrir à nos jeunes entrepreneurs des défis intéressants. Le niveau d'instruction et le standard de nos futurs chefs de file étant plus élevés, nous ne pouvons risquer de perdre ceux qui représentent la relève de demain, faute d'occasions adéquates.

Il ne faut pas ignorer non plus que les plus grandes sociétés permettent à beaucoup d'institutions culturelles du Québec de survivre. Que ce soit le Musée des Beaux-Arts de Montréal, le Cirque du Soleil, Les Grands Ballets Canadiens, le Festival de Jazz, L'Orchestre Symphonique de Montréal ou le Festival des Films du Monde, ces institutions doivent leur survivance à l'appui continu des grandes sociétés qui sont présentes sur la scène d'affaires montréalaise.

On ne saurait faire en sorte que des réformes constitutionnelles compromettent la présence de ces grandes entreprises. Le modèle constitutionnel qui sera éventuellement adopté devra, bien au contraire, l'encourager.

Par conséquent, notre «village global» à nous a besoin des politiques, Des programmes, des lois et règlements adoptés dans un contexte canadien ou québécois qui ne perdent pas de vue la nécessité pour les entreprises de la région de Montréal d'être concurrentiels sur les marchés mondiaux. Ne pas se soucier de cet important facteur ne peut être qu'au détriment de tous.

1.4 Les diverses options constitutionnelles

Les options qui s'offrent au Canada en matière de constitution sont diverses. Aux fins de ce mémoire et de notre analyse des questions constitutionnelles et économiques, nous avons retenu les quatre principales :

(1) la redéfinition et l'adaptation du présent système fédéral canadien;

(2) la souveraineté du Québec assortie d'une nouvelle structure supranationale assurant un lien officiel avec le reste du Canada;

(3) la souveraineté du Québec assortie d'une association économique étroite avec le reste du Canada, sans structure gouvernementale officielle;

(4) l'indépendance du Québec assortie d'une association économique lâche avec le Canada.

Chacune de ces possibilités est décrite en détail plus loin.

Pour les raisons qui sont expliquées en détail dans ce mémoire, Le Bureau de Commerce de Montréal croit fermement que l'avenir du Québec en tant que société distincte jouissant d'une économie prospère est plus prometteur au sein d'une fédération canadienne revue et améliorée.

2. LE CLIMAT D'AFFAIRES

2.1 Pour que les affaires prospèrent

La plupart des gens d'affaires, principalement les dirigeants de PME, ne se soucient pas directement des questions constitutionnelles comme telles. En fait, leur principal souci, c'est la survie et la prospérité de leur entreprise, suivi de près par l'incidence de la concurrence, des taxes et des taux d'intérêt et, s'ils sont actifs à l'échelon international, par le cours du dollar canadien. C'est dans le contexte du climat social et politique général, et de son incidence sur leurs entreprises, que la question constitutionnelle les préoccupe.

Pour prospérer en affaires, il est nécessaire de rencontrer certains critères décisifs. Le vieux cliché voulant qu'un entrepreneur attire la clientèle à la manière de l'appât de la souricière qui attire la souris n'est qu'un mythe.

Beaucoup de nos produits sont de classe internationale. Songeons à l'excellence de la construction des wagons de métro Bombardier et au respect de l'équilibre environnemental des pulperies et des papetières québécoises. Toutefois, notre bassin de clientèle est trop restreint pour pouvoir assumer seuls le coût des recherches de ces produits et de beaucoup d'autres. Les barrières qui existent entre les différents marchés et les mesures législatives qui entravent la libre circulation des biens vont réduire les marchés auxquels les producteurs de biens et de services québécois ont accès.

La recherche et le développement ainsi que la production de biens et de services qui en découlent nécessitent des investissements en capital et en main-d'oeuvre qualifiée. Il faudra faire des choix quant à l'allocation des ressources qui sont limitées. Si le rendement du capital est hypothétique ou moindre que ce qui pourrait être réalisé ailleurs, il est fort probable que des investissements significatifs seront faits ailleurs.

Des études démographiques démontrent que si la tendance actuelle du taux de natalité se poursuit, il ne sera plus possible de combler nos besoins en main-d'oeuvre localement. Il nous faudra être concurrentiels dans ce que nous offrons aux nouveaux Québécois. Il ne s'agit pas uniquement d'attirer les immigrants des pays francophones et non francophones, mais il faut en plus les inciter à rester parmi nous. Les politiques sociales qui découleront du cadre constitutionnel qui sera choisi auront des répercussions là-dessus.

Le succès d'une entreprise suppose des investissements continuels dans la recherche, dans les installations et dans l'équipement et, possiblement, dans l'expansion. Pour y arriver, il faut des ressources financières. Les fonds des entreprises, même lorsqu'ils sont considérables, ne sont pas inépuisables, et il faut créer un climat attrayant si l'on veut attirer du capital étranger additionnel à des taux d'intérêt qui ne soient pas prohibitifs tant pour les nouveaux entrepreneurs que pour ceux qui sont déjà établis. Bien que le changement soit inévitable, il est de toute première importance d'avoir un environnement stable et relativement prévisible pour assurer la prospérité de l'entreprise.

Par conséquent, le plus grand défi des législateurs est d'assurer une réglementation et une législation appropriées qui permettront à nos entreprises d'être plus concurrentielles sur des marchés de plus en plus libres. Il n'est possible d'attirer de nouveaux investissements ou encore de développer des entreprises existantes que lorsqu'il existe un climat de stabilité accueillant qui soit concurrentiel avec d'autres centres du Canada ou d'ailleurs.

Dans les cas où l'appareil gouvernemental est complexe et coûteux, où les ressources humaines sont limitées en nombre ou encore sont formées de façon inadéquate ou insuffisante, et où les coûts ne sont pas concurrentiels, il est difficile de prendre des décisions concrètes pour l'entreprise en appui à une région ou un pays particuliers. À moyen ou à long terme, des décisions qui reflètent la prépondérance des questions émotives plutôt qu'économiques peuvent devenir inabordables.

C'est dans ce contexte que le Bureau de Commerce entrevoit de façon positive la situation linguistique qui prévaut actuellement dans le milieu des affaires. Le français, langue des affaires devient un avantage concurrentiel des plus importants pour traiter avec les pays francophones du monde. D'autre part, la nature bilingue de Montréal, au sein d'une Amérique du Nord anglophone, est un atout majeur de plus sur lequel il nous faut capitaliser.

Le cadre législatif en place a réussi à promouvoir la prédominance de la langue et de la culture françaises en intégrant les non-francophones grâce aux écoles et au milieu de travail. Nous favorisons cette politique qui donne au français une place prépondérante, mais nous sommes également en faveur de l'utilisation de l'anglais et d'autres langues. Québec ne pourra jouir d'une vitalité culturelle unique que si elle est fondée sur une base économique solide.

2.2 Conclusions : le climat d'affaires favorable

Pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises, la croissance des entreprises existantes et favoriser leur choix de s'installer au Québec, un climat d'affaires favorable est essentiel et doit permettre :

- l'accès à du capital adéquat;
- l'accès à une main-d'oeuvre qualifiée;
- l'accès à de plus vastes marchés;
- l'accès à de la nouvelle technologie;
- un régime fiscal concurrentiel;
- une réglementation cohérente sur l'environnement;
- des systèmes de santé et d'éducation de qualité;
- un environnement politique et social stable;
- une qualité de vie qui permettra d'attirer et de conserver les ressources humaines nécessaires.

3. LA DETTE GOUVERNEMENTALE : UNE SITUATION CRITIQUE

L'avenir constitutionnel du Québec préoccupe certainement le milieu des affaires par le degré d'incertitude qu'il transmet aux investisseurs canadiens et internationaux. Un climat d'insécurité et d'instabilité économique freine l'expansion industrielle, la croissance des investissements dans nos entreprises, la recherche et le développement et la création de nouveaux emplois.

La dette gouvernementale, qui ne cesse de s'accroître, sert de toile de fond au débat politique et économique actuel. La situation critique est imminente : bientôt pour les Canadiens, y compris les Québécois, des choix s'imposeront qui ne seront pas toujours faciles à faire. Ensemble, pour chaque quatre-vingt cents qu'ils perçoivent, les gouvernements fédéral et provinciaux dépensent un dollar. La crédibilité des gouvernements à traiter des problèmes politiques et socio-économiques sera sérieusement ébranlée. Et les choix que devront faire les Québécois s'en ressentiront.

Voici quelques exemples d'observations qui ont leur importance :

- Le déficit fédéral prévu pour 1990-91 est de 30,5 MM$ alors que le déficit total prévu de toutes les provinces est de 4,9 MM$.

- La dette publique fédérale cumulative dépassera 380 MM$ pour l'année 1990-91. La dette cumulative de toutes les provinces excédait 61 MM$ en 1987. Ces sommes représentent une dette moyenne de presque 17 000 $ pour chaque homme, femme et enfant canadiens.

- Le service de la dette fédérale pour l'exercice 1990-91 atteindra plus de 35 cents pour chaque dollar perçu par le gouvernement fédéral.

- En 1988, le gouvernement fédéral et ses entreprises ont emprunté 4 MM$ à l'étranger; les gouvernements provinciaux, 6,6 MM$; l'entreprise privée, 8,9 MM$. Au total, les Canadiens ont emprunté 20,4 MM$ à l'étranger en 1988.

- En 1989, les gouvernemens ont emprunté des fonds équivalents à 3,6% du PIB. Ces sommes ont été fournies grâce au surplus des économies sur l'investissement (0,7% du PIB) et par les entrées de fonds provenant des autres pays (2,9% du PIB). Aussi longtemps que les gouvernements canadiens continueront d'accumuler des déficits, nous aurons besoin de fonds étrangers.

Les Canadiens sont fortement endettés à l'étranger. Cette impression d'incertitude et d'instabilité que nous projetons augmentera les coûts d'emprunt puisque les prêteurs étrangers exigent un plus haut taux d'intérêt pour pallier le risque accru, sans compter qu'une dégringolade du dollar canadien contribuera à augmenter encore le coût de cette dette.

L'impasse constitutionnelle soulève un problème d'intérêt véritablement national et ne se limite pas seulement à une ou deux régions. Ce problème concerne toute la population puisqu'il continue de détourner toute notre attention, nos énergies et nos ressources des questions économiques urgentes dont nous devrions aussi nous occuper. Mais, il est évident qu'aussi longtemps que le débat constitutionnel restera sans issue, nous ne pourrons, en tant que pays, nous consacrer à ces autres questions.

Cet état de choses crée des difficultés pour le Canada sur la scène internationale. Les observateurs extérieurs se demandent, avec raison, combien de temps encore nous mettrons à régler ces questions économiques d'importance. La confiance internationale dans l'avenir économique du Canada, à court et à moyen termes, repose sur la bonne volonté, la capacité et l'à-propos avec lesquels les Canadiens règleront ce dilemme.

Pour les prêteurs, l'impression que les Canadiens donnent de ne pouvoir faire face à la crise de la dette nationale est sérieux. Il y a 15 ans, la tradition dans les marchés financiers internationaux rejetait la notion que des nations puissent faire faillite; on a bien changé d'idée aujourd'hui. Plus les Canadiens tardent à traiter des vraies questions pour quelque raison que ce soit, plus le risque s'amplifie de voir les étrangers nous percevoir comme un peuple incapable de s'occuper de son propre avenir.

Les répercussions économiques d'un débat constitutionnel interminable se font sentir surtout au niveau des devises étrangères. Ironiquement, le problème pourrait se voir précipité plus par des Canadiens à la recherche d'investissements à l'étranger que par des étrangers réagissant à une crise politique. Les Canadiens, déjà sur place, sont mieux au fait de la situation nationale et plus inquiets de leur protection financière.

En janvier 1990, la Banque du Canada est intervenue dans les marchés de devises internationaux en achetant massivement pour soutenir le dollar canadien. Cette intervention a fait baisser les réserves de la Banque de 3,13 MM$ (il restait 14,5 MM$). Le taux de la Banque a connu un mouvement à la hausse semblable à ceux qu'elle avait connus durant la récession de 1982.

La confiance dans l'économie d'un pays est fragile. S'il survenait une diminution du dollar une fois épuisée la réserve des devises étrangères de la Banque, il faudrait de nécessité recourir aux institutions internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI). Dans ces circonstances, les pays emprunteurs réalisent que de strictes politiques économiques sont imposées par le FMI, en plus de la perte de souveraineté qui en résulte et la baisse de prestige à l'échelle internationale.

Les marchés d'affaires du Québec vivent présentement un sérieux ralentissement économique, une récession moins accentuée que celle de 1981-1982 mais qui risque de se prolonger sur une plus longue période.

Les causes de ralentissement font partie de ce débat constitutionnel et de l'incidence que les pouvoirs du gouvernement central ont sur les provinces canadiennes. Le meilleur exemple demeure la politique monétaire de la Banque du Canada qui supporte des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que nos partenaires économiques. Cette politique du gouvernement central, nous permet, dit-on, de lutter contre une inflation qui oscille entre 4 et 6%. Nous croyons que la raison principale est toute autre.

Mais comment peut-on la financer sans des taux d'intérêts élevés pour attirer les investisseurs étrangers sur le marché des obligations et des autres véhicules financiers, devenus nécessaires pour payer les intérêts d'une dette publique qui ne fait que s'accroître?

4. UNE POPULATION EN PLEINE MUTATION

Le visage de la population du Québec est en pleine mutation et le sera tout au long de la prochaine décennie et même au-delà. C'est un fait, la population vieillit, le taux de natalité dans la population francophone et dans d'autres groupes est à un bas niveau, ce qui a pour conséquence une stagnation auquelle seul un accroissement du taux de l'immigration peut remédier. Le mécanisme de ce dernier processus est déjà enclenché. Il permet au Québec d'enrichir sa mosaïque d'une autre composante que les groupes traditionnels francophones et anglophones. Si nous voulons être en mesure de répondre à nos besoins futurs, tant en terme de nombre que d'expertise, il apparaît clair qu'un processus adéquat et continu de promotion et d'accueil des immigrants doit supporter la politique gouvernementale. Nous retenons l'immigration dans une perspective de survie économique.

4.1 Immigration et main-d'oeuvre

Le Québec, comme le reste du Canada, souffre de la dénatalité, sa population vieillit, l'environnement familial est en plein évolution. Notre main-d'oeuvre spécialisée, celle qui permet à nos usines de se développer et de se garder à la fine pointe de la technologie, devra en partie provenir de l'immigration internationale.

Dans le débat constitutionnel, le Québec se doit de contrôler et de gérer l'immigration de ses futurs citoyens non seulement sur l'aspect quantitatif mais également sur l'aspect qualitatif. Le fait français demeure un élément de taille qui nous différencie dans nos besoins des autres provinces. D'autre part, de façon à faire face aux enjeux technologiques, les politiques en matière d'immigration doivent s'ouvrir pour ne pas fermer la porte aux experts non francophones.

Même si le Québec détient le contrôle principal en matière d'immigration, le reste du Canada pourra exiger une participation légitime. Si la nouvelle fédération permet un mouvement libre de la main-d'oeuvre à l'intérieur d'une association économique, il est raisonnable que les autres régions du Canada, par autorité fédérale ou autrement, s'attendent à avoir le droit, pour des raisons objectives (par exemple, santé, sécurité nationale), de remettre en question l'entrée au Québec de certains immigrants qui auraient un accès libre au reste de l'association économique canadienne.

Mais l'immigration ne demeure qu'un seul élément de l'équation. L'environnement économique doit être prospère pour soutenir les emplois et le gouvernement provincial doit posséder pleine autonomie pour favoriser la formation de ses nouveaux travailleurs tant sur le côté linguistique que technologique. La mobilité de la main-d'oeuvre doit être encouragée sur l'ensemble du territoire canadien afin de répondre aux secteurs cycliques et à l'étalement géographique de son économie.

Le gouvernement provincial doit posséder la latitude constitutionnelle requise pour gérer son plan de main-d'oeuvre de l'an 2000.

5. CONTEXTE GLOBAL EN PLEINE ÉVOLUTION

Nous assistons présentement à la libéralisation des marchés internationaux par les traités de libre échange avec nos partenaires nord-américains, avec l'Europe de 1992 et avec la chute des barrières économiques et politiques dans les pays de l'Est. Et les changements ne s'arrêtent pas là. Le cercle d'Uruguay du GATT en entraînera d'autres. Ce grand volet de l'actualité nous force à accélérer notre volonté de nous tailler une place de choix au sein de la communauté économique internationale. Le dossier constitutionnel se doit d'éviter de créer des barrières politiques et financières et protectionnistes qui ralentiraient le développement économique du Québec.

Il est impossible de ne pas tenir compte de tous les changements qui interviennent autour de nous. Que ce soit la réunification de l'Allemagne, la restructuration de l'économie soviétique, les modifications apportés aux cadres politiques, sociaux et économiques de l'Europe de l'Est, la création de nouveaux blocs commerciaux européens en 1992, le traité du libre-échange entre le Canada et les États-Unis (et éventuellement le Mexique), les bouleversements survenus dans les économies et les modèles commerciaux des pays du Pacifique, sans compter la nouvelle technologie en constante évolution, tout nous empêche de nous reposer sur nos lauriers. Partout, on assiste à la chute des barrières économiques et politiques. En fait, tous ces changements, entre autres, font que plus rien ne doit être tenu pour acquis et nous devrons continuellement pouvoir nous adapter pour affronter la concurrence mondiale.

Québec a atteint un objectif dans son accord de libre-échange avec les États-Unis. Il reste cependant la tenue de négociations permanentes sur l'utilisation de subventions et l'application de mesures compensatoires qui seront indispensables aux nouvelles règles régissant les outils auxquels nous auront accès pour gérer notre économie.

Beaucoup d'autres changements auront des répercussions sur notre façon future d'agir dont :

- l'attitude de la population envers l'environnement et l'exigence d'une action environnementale concrète de la part des gouvernements et des entreprises;
- la préoccupation toujours grandissante parmi la population pour des sujets comme les services de garde, l'éducation pré-scolaire, l'alphabétisation, l'assurance-maladie, les congés parentaux et l'usage des drogues;

- la tendance internationale vers la déréglementation qui nécessite des révisions de nos lois et règlements pour permettre à nos entreprises d'être plus concurrentielles;

- une plus grande internationalisation de notre système éducatif qui exigera des corrections et des améliorations afin que la population, plus instruite, soit plus performante à l'échelon international. Pour y arriver, il est nécessaire de créer un nouveau climat dans le milieu de l'éducation et de plus en plus de nouvelles technologies;

- l'inculcation de valeurs et de préoccupations différentes aux futurs décideurs (ceux qui ont entre 18 et 29 ans) pour qui nous décidons aujourd'hui.

Toutes ces nouvelles réalités ne sont pas le fait unique de nos entreprises ni de nos gouvernements mais sont celui des gens de toutes conditions. Nul doute que la clé de notre succès futur sera cette habileté à pouvoir attaquer de front ces situations et à les utiliser à notre profit. De récentes expériences ont démontré que le Québec est en bonne posture pour ce faire. Il ne faut pas que les structures appropriées qui nous permettraient de faire face à ces situations et à ces attitudes se trouvent coincées dans une impasse constitutionnelle.

6. INCIDENCE DE LA CONSTITUTION SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Le Canada est entré dans une période d'incertitude et de mutation constitutionnelles d'une durée imprévisible. Ceci ne signifie pas que les structures politiques et économiques du Canada et du Québec ne doivent pas évoluer ou s'améliorer. La fédération possède des atouts et des faiblesses. Les changements constitutionnels qui s'attaquent aux faiblesses doivent être encouragés. Ceux qui compromettent la solidité économique du pays doivent être rejetés, à moins bien sûr que les Canadiens n'optent sciemment pour un régime qui nuirait à leur avenir économique.

Aux fins de notre analyse, nous nous sommes concentrés sur les répercussions économiques de quatre possibilités principales, à savoir :

(1) la redéfinition et l'adaptation du présent système fédéral canadien;
(2) la souveraineté du Québec assortie d'une nouvelle structure supranationale assurant un lien officiel avec le reste du Canada;
(3) la souveraineté du Québec assortie d'une association économique étroite avec le reste du Canada, sans structure gouvernementale officielle;
(4) l'indépendance du Québec assortie d'une association économique lâche avec le Canada.

Chacun de ces scénarios se trouve compliqué par les réactions possibles des autres provinces.

Par ailleurs, l'insatisfaction à l'égard de la constitution actuelle ne se retrouve pas qu'au Québec. L'Ouest canadien aspire fortement à des changements qui donneraient plus de poids aux régions dans la vie politique et économique du pays. Ainsi, le défi de préserver l'unité nationale et la stabilité de la structure économique canadiennne s'étend bien au-delà du débat Canada-Québec.

Essentiellement, nous devons nous demander si cette agitation constitutionnelle ébranlera les fondements de l'économie canadienne. Or, nous ne pouvons nous pencher sérieusement sur cette question sans comprendre la nature des atouts économiques fondamentaux de la Confédération.

6.1 Atouts fondamentaux du Canada

Bien que l'économie canadienne, y compris celle du Québec, traverse actuellement une période de faiblesse cyclique, elle a été l'une des plus vigoureuses du monde au cours des dix dernières années et pendant la majeure partie de l'histoire du pays. Nous jouissons toujours de l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde, qui est dû en grande partie aux caractéristiques fondamentales de la confédération. Ces caractéristiques sont l'existence d'une monnaie et d'une banque centrale uniques, une structure fiscale qui atténue les faiblesses cycliques et structurelles des régions, une bonne cote de crédit internationale, un commerce extérieur vigoureux, une excellente réputation auprès des organismes commerciaux et financiers internationaux, des institutions nationales solides et efficaces, notamment dans le domaine financier, et une harmonisation poussée de la réglementation et de la fiscalité.

Les dirigeants politiques qui négocient l'avenir du pays ne semblent pas toujours comprendre à fond le lien qui existe entre la performance économique exceptionnelle du Canada et les caractéristiques intrinsèques de la fédération. Des changements constitutionnels qui ébranlent directement ou fortuitement ces caractéristiques risquent fort de causer des dommages permanents à l'économie du pays. Il faut donc juger les propositions de changement à la lumière de leur incidence sur les caractéristiques de la confédération qui font notre prospérité. À notre avis, les changements constitutionnels doivent renforcer l'économie plutôt que l'affaiblir, pour le plus grand avantage de toutes les régions du Canada.

6.2 Incidence sur le fondement de la Confédération

Les questions constitutionnelles en suspens font courir à l'économie des dangers plus immédiats qu'on le croit, qui risquent de se matérialiser bien avant que des changements concrets ne soient apportés à la constitution. Les marchés financiers, qui cherchent toujours à devancer les situations, surveilleront de près les négociations constitutionnelles afin de prévoir à l'avance la forme que prendra le pays. Les incertitudes sont nombreuses et vont au coeur de la structure économique du Canada. La fédération canadienne va-t-elle se disloquer en raison du départ du Québec, suivi des provinces de l'Ouest? Comment réglera-t-on les différends entourant les frontières provinciales, la dette et les arrangements monétaires? Les institutions canadiennes feront-elles face à des réglementations provinciales plus complexes? Le régime fiscal va-t-il se fragmenter? Dans quelle mesure le Canada influencera-t-il encore les politiques internationales? L'effet stabilisateur de la péréquation fédérale sera-t-il perdu?

L'incertitude entourant l'avenir économique du Canada pourrait fort bien engendrer une crise financière marquée par la fuite des capitaux étrangers, la hausse des taux d'intérêt, un net fléchissement des investissements et le repli du dollar.

Passant aux changements constitutionnels permanents, nous devons surtout nous demander quelle serait l'incidence des différentes possibilités sur les caractéristiques de la Confédération qui ont valu aux Canadiens l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde.

Il est difficile de procéder à une analyse détaillée, vu l'absence de données précises sur les modalités de chaque arrangement constitutionnel. Certaines constatations globales ressortent néanmoins.

Les solutions n^{os} 3* et 4* mentionnées ci-dessus nuiraient sans doute le plus au bien-être économique immédiat et permanent de la plupart des Canadiens dans toutes les provinces. En effet, elles entraîneraient la rupture de l'union monétaire et une vaste réforme sur ce plan, la diminution des transferts fiscaux qui ont atténué l'insécurité du revenu partout au pays, une vulnérabilité accrue à l'instabilité cyclique et régionale, une perte d'influence marquée dans les discussions internationales sur le commerce, les finances et le développement, une moindre formation du capital en raison de l'augmentation du coût des capitaux et des risques pour les investisseurs étrangers, une détérioration des cotes de crédit des administrations publiques canadiennes entraînant la hausse des coûts d'emprunt, une régionalisation plus poussée du système bancaire et financier national et une vaste émigration vers les États-Unis.

La solution n^{o} 2* aurait aussi une incidence économique nettement négative, bien que moins grave que les précédentes. L'institution supranationale pourrait réunir les provinces «anglaises» regroupées en un bloc et le Québec formant l'autre, ce qui est irréaliste compte tenu des différences qui existent entre les provinces «anglaises», soit dix provinces dotées de pouvoirs beaucoup plus étendus, auquel cas cette institution serait un pâle reflet du gouvernement fédéral actuel, trop faible pour préserver les fondements économiques de la Confédération tels que l'union monétaire, la péréquation et la cote de crédit sur les marchés internationaux.

---

* (2) la souveraineté du Québec assortie d'une nouvelle structure supranationale assurant un lien officiel avec le reste du Canada;

(3) la souveraineté du Québec assortie d'une association économique étroite avec le reste du Canada, sans structure gouvernementale officielle;

(4) l'indépendance du Québec assortie d'une association économique lâche avec le Canada

Il faut aussi se rendre compte que les solutions n^{os} 2, 3 et même 4 exigeraient de longues négociations pouvant prendre jusqu'à dix ans, compte tenu des questions complexes et émotives qu'elles soulèveraient. Il faudrait notamment s'entendre sur les frontières provinciales, les droits des minorités, les transports, la dette nationale, les mouvements de population et les obligations au titre des rentes, entre autres. Il faudrait être naïf pour croire que ces questions se régleraient rapidement ou qu'elles ne risqueraient pas de provoquer des bouleversements sociaux.

Il appert donc que seule la solution n^{o}1 (la redéfinition et l'adaptation du présent système fédéral canadien) permettra aux Canadiens de conserver le niveau de vie qu'ils tiennent pour admis et qu'ils apprécient. Dans cette perspective, les changements constitutionnels devront viser à renforcer la structure économique du pays plutôt qu'à l'affaiblir.

Avant de passer aux changements souhaitables, nous devons préciser les conséquences d'une mutation constitutionnelle qui saperait les atouts fondamentaux de l'économie canadienne, en nous arrêtant d'abord aux questions monétaires.

6.2.1 Politique monétaire

La transformation de la politique monétaire pourrait figurer au nombre des questions les plus controversées et causer le plus de tort à l'économie et au système bancaire. La monnaie commune est l'un des facteurs fondamentaux du développement économique du Canada et son maintien est essentiel à la prospérité future de toutes les régions du pays, y compris le Québec.

La rupture de l'union monétaire actuelle, voulue ou découlant fortuitement de l'adoption d'une structure fédérale si lâche que l'autorité centrale n'aurait plus le pouvoir souverain de préserver la monnaie commune, nuirait immensément à l'économie canadienne à court terme et à long terme. La deuxième possibilité, qui suppose le maintien d'une apparence d'union monétaire minée par d'autres dispositions constitutionnelles, est particulièrement dangereuse puisqu'elle procurerait une fausse assurance au cours des négociations.

La rupture de l'union monétaire et l'avènement d'une monnaie québécoise supposeraient une réforme monétaire d'envergure, puisqu'il faudrait convertir en monnaie québécoise des milliards de dollars de dépôts, des droits aux rentes de retraite, des emprunts, des obligations contractuelles, etc. La monnaie québécoise et le dollar canadien vaudraient moins que le dollar actuel en raison de l'affaiblissement économique des deux pays et du risque accru qu'ils feraient courir. La fuite de capitaux serait importante. Les institutions nationales comme les banques devraient restructurer leurs activités afin de s'adapter à la nouvelle réglementation québécoise et à l'accroissement du risque de change. Certaines devraient déménager leur siège social. Les taux d'intérêt et de change devraient comporter une forte prime de risque pour attirer les abondants capitaux étrangers dont dépendent actuellement les deux économies. Le Canada et le Québec se retrouveraient moins "indépendants" sur le plan économique et monétaire, puisque la détérioration de leur économie et de leurs cotes de crédit les rendrait plus vulnérables aux humeurs des investisseurs étrangers et des marchés internationaux.

Nous avons l'impression qu'on ne se rend pas assez compte du prix que devraient payer notre génération et la suivante pour la rupture de l'union monétaire ou l'adoption de dispositions menant fortuitement à ce résultat.

6.2.2 Structure fiscale

Le Canada se compose de régions économiques distinctes qui possèdent des caractéristiques et des ressources différentes et qui comptent beaucoup sur le commerce interprovincial et international. Le rythme et l'intensité des fluctuations économiques varient donc souvent d'une région à l'autre.

Ainsi, la chute des prix du pétrole a provoqué une forte récession en Alberta en 1986 alors que le reste du pays connaissait une bonne croissance. La sécheresse de 1988 et la baisse récente du prix des céréales sur les marchés internationaux ont eu des répercussions très négatives sur les économies agricoles du Manitoba et de la Saskatchewan, tandis que la croissance s'est poursuivie ailleurs. Par contre, la présente récession devrait toucher davantage l'Ontario et le Québec où le secteur secondaire est plus important.

La structure fiscale actuelle, fruit de la Confédération, tend à atténuer la gravité des fluctuations économiques dans les régions du pays. Les paiements de péréquation visent à transférer des fonds des provinces plus riches aux provinces en moins bonne posture. D'autres programmes fédéraux, tels que l'assurance-chômage et les mesures de développement régional, contribuent également à aplanir les cycles économiques nationaux et régionaux.

Dans le cadre de la péréquation et des dépenses fédérales, l'Ontario a toujours plus donné qu'il n'a reçu et les provinces de l'Atlantique se retrouvent dans la position inverse. Ailleurs, la situation a évolué au gré des circonstances. Ainsi, le Québec qui avait plus donné au cours des années 1960 a plus reçu au cours des années 1970, l'apport fédéral atteignant un sommet en 1982 alors que la récession a très durement touché le Québec. Cet apport a peu à peu diminué à mesure que l'économie québécoise se rétablissait et la province a de nouveau donné plus qu'elle n'a reçu en 1987 et 1988. Cependant, la récession actuelle risque de frapper surtout le secteur secondaire et le Québec redeviendra probablement bénéficiaire de l'apport fédéral.

Notre analyse de la péréquation fédérale d'après-guerre révèle que le système a compensé les faiblesses cycliques des provinces et des régions du Canada et qu'il est assez souple pour s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique. L'autonomie fiscale d'une région ou d'une province aggraverait les effets des cycles économiques régionaux non seulement dans la province ou région autonome mais aussi à l'échelle du pays, puisque la capacité fiscale du gouvernement fédéral se trouverait réduite.

Cela ne veut pas dire que le système ne peut pas être amélioré - et substantiellement. Ainsi, la dépendance chronique des provinces de l'Atlantique à l'égard de la péréquation et des dépenses fédérales indique une lacune au niveau du redressement des faiblesses économiques structurelles. Par ailleurs, l'énorme déficit budgétaire fédéral, qui menace fortement la santé économique du pays à long terme, s'explique en partie par le fait que des régions et secteurs dépendent de façon chronique du soutien permanent de l'État. Il faut donc améliorer et adapter le système, mais les changements nécessaires auront les meilleures chances d'être réalisés et de porter fruit dans un pays doté d'une économie forte et d'un régime fiscal unique.

6.2.3 Politiques en matière de commerce international

Les dirigeants du pays ne peuvent négliger l'incidence des changements constitutionnels sur la position commerciale internationale du Canada. De par son appartenance à des organismes importants tels que le groupe des sept pays les plus industrialisés (G7), le groupe des dix, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres, le Canada participe à la formulation d'une vaste gamme de politiques économiques internationales. Un pays amputé n'aurait pas la même stature internationale et serait donc moins en mesure de promouvoir et de défendre ses intérêts économiques à l'échelle mondiale. Il pourrait difficilement continuer de faire partie du groupe des sept (États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada).

Étant peu peuplé, le Canada a intérêt à préserver et à accroître son accès aux marchés internationaux. Il y arrive par le biais de structures multilatérales telles que le GATT et bilatérales telles que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Dans ce cadre, le Canada, y compris le Québec, doit tâcher de se retrouver dans la position la plus forte possible. Si le Québec et le reste du Canada décident de négocier séparément avec le reste du monde, ils ne pourront conserver l'influence que leur union leur vaut en ce moment à l'échelle internationale.

Le Canada composé de toutes ses provinces est en bien meilleure position pour négocier des ententes touchant le textile, le vêtement et l'agriculture que ne le serait un pays disloqué; il est également plus à même d'assumer le coût des transformations industrielles découlant de l'évolution des règles du commerce international.

6.2.4 Harmonisation de la réglementation et de la fiscalité

La balkanisation s'accompagne de risques sérieux dans d'autres secteurs de décision économique. À l'heure actuelle, le Canada bénéficie d'une harmonisation raisonnable au niveau de la réglementation et de la fiscalité, ce qui amène les entreprises étrangères et nationales à considérer le marché canadien de façon globale. Même s'il existe des exceptions de taille, comme nous l'avons précisé précédemment pour le secteur financier, la plupart des industries canadiennes peuvent tabler sur une réglementation nationale, ce qui offrira aux entreprises du Québec des chances de percer dans d'autres provinces, leur donnant du même coup une base solide pour être concurrentielles sur les marchés internationaux.

Lorsque les juridictions provinciales et nationales se recoupent en matière de réglementation, on constate malgré tout une certaine coordination. Songeons notamment aux politiques de gestion forestière nationales et provinciales et à la collaboration intergouvernementale en matière d'environnement. Dans d'autres cas, le gouvernement fédéral impose des normes qui permettent de minimiser les écarts constatés entre les provinces.

Même si le phénomène est récent, les politiques fiscales canadiennes sont maintenant raisonnablement uniformes. Toutes les provinces à l'exception du Québec basent l'imposition des particuliers sur une évaluation fédérale. Même au Québec, la coordination est assurée de façon générale avec le gouvernement fédéral sur des points tels que la province de résidence du contribuable et, plus important encore, toute modification apportée par un budget fédéral est répercutée au niveau provincial. À l'égard des entreprises, la fiscalité nationale et provinciale s'appuie sur des règles uniformes pour déterminer la répartition provinciale des recettes et des charges de chaque entreprise. De même, les taxes de vente au détail sont administrées sur une base uniforme partout au Canada de façon à éviter une éventuelle double imposition. Le Québec a déjà pris les dispositions nécessaires pour intégrer à son niveau la taxe fédérale sur les produits et services à compter de 1992. Il faut s'attendre à ce que les autres provinces s'alignent rapidement.

L'accroissement de la souveraineté du Québec, ou celle d'autres provinces, compromettrait progressivement l'uniformité des politiques fiscales et de la réglementation au Canada. La complexité croissante qui s'ensuivrait serait plus lourde au niveau administratif et menacerait l'efficacité des entreprises canadiennes. Au pire, l'application simultanée de divers régimes fiscaux pourrait conduire à une double imposition néfaste qui entraînerait une détérioration sérieuse du climat économique au Canada.

Il ne faut pas sous-estimer le danger d'un retour à la jungle fiscale des années 1920 et 1930. Étant donné l'importance des déficits accumulés par le fédéral et la plupart des provinces, il faut s'attendre à ce que les gouvernements recherchent de nouvelles sources de revenu au cours des prochaines années. Sans un effort coordonné d'harmonisation, la tendance naturelle de chaque région sera d'aligner ses politiques fiscales sur des objectifs locaux spécifiques. Cet exercice pourrait faire perdre de vue l'importance qu'il y a à maintenir une uniformité interprovinciale au niveau des structures fiscales et réglementaires.

6.3 Renforcer l'économie de la Confédération

Nous avons défini les caractéristiques économiques de la Confédération qu'il conviendrait de protéger, voire de renforcer dans le cadre de la restructuration constitutionnelle.

L'union monétaire doit être préservée et il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur la centralisation des pouvoirs de décision en matière monétaire, notamment au niveau du rôle anti-inflationniste de la politique monétaire globale.

La structure fiscale nationale doit rester un mécanisme efficace d'équilibrage des revenus en cas de variations économiques entre les régions.

Sur le plan des négociations internationales, la voix du Canada doit rester forte face à la montée des pressions internationales qui façonnent le destin du pays.

L'harmonisation doit également s'accroître dans d'autres secteurs économiques tels que la politique et l'administration fiscales; à ce chapitre, l'entente entre le Québec et le fédéral sur la TPS constitue une initiative intéressante.

Face à de tels changements, il convient de préciser de plus en plus nettement la manière dont le pouvoir économique doit être réparti entre le fédéral et les provinces. Sa répartition doit assurer l'harmonisation monétaire et économique du pays dans les champs mentionnés plus haut.

7. REDISTRIBUTION DES JURIDICTIONS ET DES POUVOIRS

Bien que, comme nous l'avons déjà mentionné, le discours constitutionnel ne figure pas à l'agenda de l'entrepreneur québécois moyen, il est un fait que certains aspects de la constitution sont directement reliés à l'exploitation quotidienne de son entreprise, spécialement en ce qui concerne les transactions avec le gouvernement. Il est évident que les entrepreneurs préfèrent traiter avec une seule autorité en matière de lois et de règlements qui affectent leurs exploitations. Enfin, le milieu des affaires, comme la population en général, réagit négativement aux hausses de taxes et aux délais lorsque leurs besoins sont en jeu. Dans ce contexte, le recoupement de juridictions et les désagréments engendrés quant à savoir quel échelon du gouvernement est responsable d'un dossier, ou d'un aspect de ce dossier, donnent naissance à des situations frustrantes et coûteuses et qui, très souvent, entravent la capacité d'une entreprise d'être concurrentielle sur les marchés internationaux.

En se penchant sur la question de juridiction constitutionnelle, Le Bureau de Commerce de Montréal était conscient de la multiplicité des options et des opinions de même que des nombreuses considérations qui doivent être prises en compte dans la recherche d'approches.

L'éducation, la culture, les communications, l'immigration, le travail, la main-d'oeuvre, l'assurance-chômage, le développement économique régional, les institutions et les services financiers, la santé, les affaires sociales, la politique urbaine et la récréation - voilà quelques-unes des responsabilités gouvernementales qui exigent d'être uniquement de juridiction provinciale. Ces questions étant extrêmement complexes et étant donné le temps qui nous est alloué et les ressources dont nous disposons, nous ne sommes pas en position de recommander aucune solution définitive.

Il n'y a pas de doute qu'une nouvelle association économique canadienne, fût-elle réarrangée, obligera inévitablement à un partage des pouvoirs décisionnels. À titre d'exemple, comme il en est question dans la sous-section 4.1, même si le Québec détient le principal contrôle sur l'immigration, le reste du Canada pourra exiger une participation légitime. Si la nouvelle fédération permet un mouvement libre de la main-d'oeuvre à l'intérieur d'une association économique, il est raisonnable que les autres régions du Canada, par autorité fédérale ou autrement, s'attendent à avoir le droit, pour des raisons objectives (par exemple - santé et sécurité nationale), de remettre en question l'entrée au Québec de certains immigrants qui auraient libre accès au reste de l'association économique canadienne.

Les moyens choisis pour fournir tout service à la population, que ce soit aux entreprises ou aux individus, devrait :

- être les plus efficaces, les plus pertinents et les moins coûteux;
- assurer le maximum de souplesse pour s'adapter aux enjeux et aux problèmes à venir sans délais qui seraient coûteux et longs;
- offrir aux Québecois le maximum d'avantages et le minimum de désavantages.

Il existe, dans ce contexte, des champs d'activité qui doivent être étudiés; parmi eux, citons le recyclage de la main-d'oeuvre, l'immigration en plus de certains aspects des télécommunications.

Les politiques relatives au recyclage de la main-d'oeuvre, sur lesquelles s'applique la double juridiction, possèdent plusieurs défauts. Selon le BCM, ce champ d'activité en est un de toute première importance.

Quant aux télécommunications, le Bureau de Commerce les considère comme un secteur clé de l'économie dans l'avenir. La capacité du Québec de mener la recherche et le développement dans ce domaine lui permet d'introduire des produits et des services qui font l'envie des Américains et des Européens. Nous savons cependant que dans certaines circonstances, la double juridiction fédérale et provinciale produit, dans ce marché hautement technologique, une certaine confusion, certaines barrières qui entravent la liberté d'administrer, des coûts additionnels et une perte d'efficacité en général. Nous croyons que pour que le Québec devienne un chef de file dans le transport de la voix, de l'image et des données, la question de double juridiction devra être réglée là où la chose s'applique.

ANNEXE A

MEMBRES DU CONSEIL DU BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL
1990-91

PRÉSIDENT

M. John E. Cleghorn
Président et chef de l'exploitation
La Banque Royale du Canada

VICE-PRÉSIDENTS

M. H. Jonathan Birks
Président et chef de la direction
Henry Birks & Fils Limitée

Mme Cheryl Campbell Steer
Associée
Caron Bélanger Ernst & Young

Mme Micheline Bouchard
Vice-présidente, marketing
Groupe DMR Inc.

M. Luigi Liberatore
Président
Elmag Investments Inc.

M. David Powell
Associé
Martineau Walker

TRÉSORIER

M. Guy N. Djandji
Président
Guy N. Djandji & Associés

PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Marc A. Leduc
Directeur général - Fiscalité
Canadien National

MEMBRES DU CONSEIL

M. Irwin Adelson
Président
Gérances Westcliff Ltée

M. Robert C. Bergen
Président
Dumas Bergen International Communications Inc.

M. Rob Braide
Vice-président & directeur général
CJAD/CJFM (Standard Radio Inc.)

Mme Anne Cartier
Conseiller juridique principal
VIA Rail Canada Inc.

M. Conrad H. Harrington
Vice-président & administrateur
Wood Gundy Inc.

M. James Wm. Hewitt
Président et chef de la direction
Hewitt Équipement Limitée

Mme Catherine Hooper
Directeur général - logistique (R.Q.)
Bell Canada

M. Ken Kivenko
Président et chef de la direction
Allied-Signal Aerospatiale Canada

M. David H. Laidley, c.a.
Associé
Samson Bélair/Deloitte Touche

M. Guy A. Lavigueur
Président
Banque fédérale de développement

M. Tony P. Meti
Premier Vice-président,
Affaires bancaires commerciales,
Montréal-Métro
Banque Nationale du Canada

Capitaine Francis C. Nicol
Président
La Fédération Maritime du Canada

M. Syd Pascal
Président
J. Pascal Inc.

Mme Renée Peterson
Vice-présidente
Clinique minceur
NUTRI-SYSTÈME

M. Guy Saint-Pierre
Président et chef de la direction
Le Groupe SNC

M. James E. Shoniker

M. James H. Smith
Président du conseil, président et chef de la direction
Domtar Inc.

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF

M. Alex Harper
Le Bureau de Commerce de Montréal

ANNEXE B

COMITÉ AD HOC SUR LA CONSTITUTION

PRÉSIDENT

M. Marc A. Leduc
Directeur général - Fiscalité
Canadien National

MEMBRES

Mme Micheline Bouchard
Vice-présidente, Marketing
Le Groupe DMR Inc.

M. Robert Bouchard
Directeur opérationnel - installations et réparations, Henri-Bourassa
Bell Canada

M. Rob Braide
Vice-président et directeur général
CJAD/CJFM (Standard Radio Inc.)

M. Geoffrey Chambers
Président
Cygnus Development

M. Mark Drake
Président et chef des opérations
Electrovert Limitée

M. Richard G. Gervais
Vice-président
Gervais Gagnon Frenette & Associés

M. Jacques Gravel
Vice-président et directeur au service à la clientèle
Allard/SMW et Associés Inc.

M. Luigi Liberatore
Président
Elmag Investments Inc.

M. Michael Murray
Contrôleur
Power Financial Corp. of Canada

M. David Powell
Associé
Martineau Walker

Mme Manon Vennat
Vice-présidente
SpencerStuart

ANNEXE C

Quebec Premier Explains Why His Province Wants Change

In response to several questions posed by Wall Street Journal editors about the future of Quebec, the province's premier, Robert Bourassa, wrote the following:

For a good number of years now, Quebec nationalism has not implied the desire to live in seclusion: Quebec's determination to ensure cultural security is absolutely compatible with its determination to create new political and economic relationships with its partners and to open up to foreign cultures.

The rising integration of national economies is encouraged by the liberalization and the multiplication of world trade. Market globalization incites smaller economies to specialize their production and expertise

The Americas

in order to carve a place for themselves in the international economic order. Therefore, smaller economies such as Quebec's may expect to keep their competitiveness facing the giants. The new international economic order does not eliminate the legitimacy of the aspirations of nations to master their own development but obliges them to rethink their economic strategies and to show initiative.

It is Quebec's and the rest of Canada's challenge to identify a political and constitutional system that will provide Quebec with the position and powers necessary to its development and to the strengthening of Canadian and North American economic partnerships.

* * *

The differences of opinion between Quebec and the government of Canada go way beyond economic problems alone, but these differences are nevertheless considerable. Probably the most important economic problem that Quebec has to face is the macroeconomic policies of the Canadian government.

Firstly, given the policy of high interest rates enforced in Canada, the cost of capital is higher than in other industrialized countries. This situation puts obstacles in front of investment ventures that otherwise would be profitable and slows down Quebec's economic growth, while unemployment levels remain above 9%. Furthermore, high interest rates cause an artificial rise of the Canadian dollar in terms of other foreign currencies: At the actual rate, which the Bank of Canada tries to preserve, the overvalued dollar substantially reduces the power of Quebec's enterprises to compete, and export levels are reduced.

Secondly, even though Quebec shares the Canadian government's goal of deficit reduction, it does not accept the federal government's demands to the provinces to reduce their expenses and to raise taxes in its place. For example, the reduction in transfer payments to provincial governments constitutes the main budget cut measure announced in the last federal government budget. This behavior makes budget planning far more complex for the government of Quebec, the objective of which is a systematic budget reduction while maintaining a competitive fiscal burden. It also tends to hit more sharply the poorer provinces, which goes against one of the great principles of the Canadian constitution.

Finally, the present system brings a costly duplication of public services in too many areas. The result is a fiscal burden higher than necessary, and an inefficiency that can be significant in services offered to the population. In a context of increased economic competition on the world market, governments and enterprises must rationalize their interventions, and produce at minimum cost the best public services possible.

The government of Quebec is convinced that the welfare of its people will depend on a sound macroeconomic policy, on a budget policy of the federal government that does not put the province at a disadvantage, and on a maximum efficiency in the supply of public services if it wants businesses to face with success the challenges of international competition and technological change.

* * *

During the '60s—and even into the '70s—active state intervention to sustain economic development in Quebec was desirable for several reasons: the insufficient presence of the core sectors; the absence of Francophones at the decision-making level of private enterprises; entire sectors of the economy that needed to be modernized, etc. During this period, the government's role probably was more pronounced in Quebec than in most Canadian provinces, even though several provinces had recourse to governmental intervention in one form or another.

Robert Bourassa

Today, the situation has changed. Since 1985 the government's role has mostly been to create an environment that favors the birth of entrepreneurship, and the establishment of new businesses and investment. Moreover, the tax burden of enterprises and individuals has been reduced. Furthermore, the government has privileged an approach for fiscal incentives to stimulate investment into the fundamental determinants of our growth: research and development, introduction of new technologies and skill development.

Even described in broad outline, these developments help us to easily understand why it is in Quebec—and not elsewhere in Canada—that we found the greatest support for the U.S.-Canada Free Trade Agreement. Today's Quebec is ready to carry through the necessary investments to meet the challenges provoked by international competition and technological change. Quebec thus will enter this period of reexamination of its relationship with the rest of Canada truly believing in its capabilities and its future.

In short, the government thinks that by uniting as many favorable conditions as possible for business, the Quebec society will be able to prosper and preserve its cultural coherence. The Quebec government therefore must maintain a fiscal burden compatible with economic growth and speculate on mechanisms that will favor the development of a private sector very competitive on a world scale rather than impose itself through direct commercial and industrial action.

* * *

If the Quebec government's intention was to substantially modify the rules of the present economic system, I would understand investors' concerns. However, on the contrary, the new arrangement sought after by Quebec within the Canadian federation will take into account the necessity to maintain—ideally, to improve—commercial relations between Quebec and the other Canadian provinces, such as Ontario. Quebec's future, whatever political arrangement will be accepted, must lean on a strong and prosperous economy. That guarantees the future improvement of the population's standard of living and the preservation of the distinct character of the Quebec society.

Viewed from this angle, a rearrangement of the Canadian federation ultimately could enable Quebec to provide itself with additional tools to be better prepared to face the economic situation foreseen for the '90s. Thus, an economically and financially stronger Quebec would be the result.